HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 24-05-31

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.

<u>2ème réunion</u>: le quorum n'étant plus atteint lors de la séance du 14 mai 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois à trois jours au moins d'intervalle. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

### Présents:

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - Mme Jennifer NUNES - M. François JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - M. Guy BOISSEAU M. Lucien CORINTHE.

### Absents:

Mme Cindy BARQUILLA - Mme Fatma YORAT - M. Denis JOLY - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Fabien MOINIER - M. Guillaume DUBOS - Mme Laura COUDRIER - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME- M. Philippe HERCYK - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Jean SZEWCZYK - Mme Déborah RUYAULT.

#### Pouvoirs:

M. Denis JOLY pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Fatma YORAT pouvoir à Mme Jennifer NUNES
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Denis GIRARD
M. Jean SZEWCZYK pouvoir à M. Marc CLOUET
M. Michaël CAVALIERI pouvoir à M. Sylvain HARLE
Mme Célia JOUSSERAND pouvoir à M. Paul MOUSSARD
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. François JEFFROY
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Guy BOISSEAU

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	14
Nombre de Conseillers Votants	22
Date de convocation	16/05/2024
Date d'affichage	16/05/2024

<u>Objet</u> : Renouvellement d'un tarif exceptionnel « Solidarité Ukraine » pour l'année Année scolaire 2024-2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°23-06-34 en date du 29 juin 2023 concernant le renouvellement du tarif exceptionnel « Solidarité Ukraine » pour les années 2023 et 2024,

VU l'avis de la commission des finances du 29 avril 2024,

**CONDISERANT** que certaines familles groslaysiennes se sont portées volontaires pour accueillir des familles ukrainiennes avec des enfants, qui vont fréquenter les écoles ainsi que les différentes structures d'accueil de la ville,

Accusé de réception en prélecture 095-219502887-20240521-4-05-31-DE Date de télétransmission: 24/05/2024 Date de réception préfecture - 24/05/2024 **CONSIDERANT** qu'il convient de renouveler le tarif exceptionnel pour l'année scolaire 2024-2025. Ce tarif permettra la mise en place d'un accueil gratuit aux différentes prestations proposées par la ville pour les enfants des familles ukrainiennes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE

Article 1 : DE RENOUVELER un tarif exceptionnel « Solidarité Ukraine ».

<u>Article 2</u>: DE FIXER la gratuité et ce tarif s'appliquera à toutes les prestations ci-dessous proposées par la ville pour l'année scolaire 2024/2025.

- 1. Restauration scolaire
- 2. Etudes surveillées
- 3. Accueil de loisirs (périscolaire, mercredis et vacances)

L'application du tarif pourra se faire directement par le guichet unique, sous réserve de présentation de pièces justificatives.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'application le tarif exceptionnel « Solidarité Ukraine ».

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire

le

Patrick CANCOUËT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Le Secrétaire de séance M. Sylvain ARLE